

C
RG

République du Niger
Région de Dossa
Département de Tibiri
Commune Rurale de Guéchémé



Fraternité - Travail - Progrès

**PROCES VERBAL DE LA TROISIEME SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
RURALE DE GUECHEME**

**PERIODE DU JEUDI 23 au DIMANCHE 26 SEPTEMBRE
2021**

L'an deux mille vingt un et les Jeudi 23, Vendredi 24, Samedi 24 et Dimanche 27 Septembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Guéchémé, la troisième session ordinaire du conseil municipal au titre de l'année 2021 sous la présidence de Monsieur **Karimoune Ango**, Président du conseil municipal, Maire de la Commune rurale de Guéchémé.

Après la mise en place des participants, s'en est suivi le contrôle de présence des conseillers municipaux et membres de droit.

Il ressort de ce contrôle :

- 25/25conseillers présents ;
- 3/3 membres de droit.

Les conseillers présents forment la majorité et peuvent valablement délibérer en exécution de la constitution du 25 Novembre 2010, des lois et règlements en vigueur au Niger.

Une Fatiha a été dite respectivement par le président de l'association islamique et celui des chrétiens de Guéchémé. Ce fut ensuite le tour du Président du conseil municipal qui, dans son discours d'ouverture a souhaité la chaleureuse bienvenue à toutes et à tous et un plein succès dans le déroulement des travaux. Il entretenait l'assistance pendant un bon moment sur des questions préoccupantes.

Le Président du conseil municipal a tout d'abord évoqué la situation agricole, qui parait bien satisfaisante malgré les différentes inondations des champs et habitations, provoquant de fois des pertes en vies humaines.

Sur le plan éducatif, le Président du conseil municipal a souhaité une agréable rentrée scolaire.

Concernant le domaine de l'élevage, il a souligné la difficulté majeure du manque de fourrages suffisants.

Quant au député national, il a tout d'abord remercié les uns et les autres pour leur pleine participation, il a ensuite souligné l'importance des impôts pour une Commune et souhaite que l'assistance y prenne de bonnes mesures de recouvrement. En outre son intervention a concerné la mise dans le droit de tous les concernés par le recouvrement dès l'entrée des impôts. Enfin il informe l'assistance du bitumage de la route Bolbol-Guéchémé-Douméga-Tibiri et Koré Maïroua dont les travaux débiteront incha Allah dès le premier Octobre 2021.

A l'instar du député, le chef de canton a aussi adressé ses remerciements à la plénière. Ses félicitations vont droit au nouveau Maire pour ses incessantes actions allant dans le sens de l'union des esprits de toutes les couches sociales pour un meilleur développement de notre chère commune. Les impôts ajoute t-il constituent la pierre angulaire de tout développement

d'une commune. Le Préfet du Département de Tibiri fait son entrée dans la salle, il est exactement 10 h 23 mn. Il promulgua des salutations d'usage, des remerciements et souhait du bon déroulement des travaux. Il aborde l'épineuse question de litige entre Agriculteurs et éleveurs qui suscite toujours de vives tensions. Il insiste sur l'utilisation rationnelle des mesures, des procédures de réconciliation instaurées, mesures qu'il a fait l'analyse du début jusqu'à la fin. Enfin le Préfet souhaite une bonne cohésion dans le conseil durant les cinq (5) ans de mandat.

C'est ainsi que les travaux se sont poursuivis en plénière comme suit :

- 1) Amendement et adoption de l'ordre du jour de la session du 23 au 26 Septembre 2021 ;
- 2) Amendement et validation du procès-verbal de la deuxième session ordinaire de l'année 2021 ;
- 3) Rappel sur le rôle des élus locaux ;
- 4) Examen et approbation de la situation de l'exécution du budget au 31 Août 2021 ;
- 5) Elaboration et adoption de nouvelles méthodes de recouvrement d'impôts ;
- 6) Examen et adoption du cas de la situation des relais communautaires des CSI ;
- 7) Examen et adoption de la proposition des sacs de 40 mesures et le choix d'une mesure uniforme au niveau de la commune ;
- 8) Examen de la situation des taxi-motos (enregistrements) et proposition de tarification ;
- 9) Projet de construction des hangars du marché de Lido, Fadama, Guéchémé ;
- 10) Projet d'identification et d'enregistrement des hangars au niveau des marchés de la commune (Fadama, Lido, Guéchémé, Boyé Boyé) ;
- 11) Examen et adoption de la situation sécuritaire dans la Commune (cas de yan-bangas) ;

- 12) Projet de perceptions des taxes de marché (Landara, Lokoko, Bawada, Tombon Dogo et Kanda)
- 13) Communications et divers ;
- 14) Délibérations et clôture.
 1. Présentation de l'ordre du jour pour amendement et adoption, ainsi tous les points soumis à l'ordre chronologique présentés sont adoptés.
 2. Le procès verbal de la session ordinaire a été amendé et adopté
 3. Le rôle des élus locaux a été bien détaillé par le conseiller Samri Faria
 4. La situation de l'exécution du budget au 31 Août 2021 a été présentée par le Receveur Municipal. Ainsi à cette date 29.648.731 F ont été recouverts et 28.197.786 F dépensés. L'écart est alors très insignifiant pour une Commune aussi vaste que la nôtre.
 5. De l'élaboration et adoption des nouvelles méthodes de recouvrement d'impôts, des propositions ont été faites. Il revient alors au chef de canton, à la Mairie (associés aux forces de l'ordre) et à une demande répétitive de s'occuper de la question. De plus, le conseil recommande de lancer l'avis d'imposition en présence de tous les chefs de village et d'en procéder à l'octroi des témoignages de satisfaction pour les ayants acquittés de taxes.
 6. De la situation des relais communautaires des CSI, le conseil estime qu'il faudrait renvoyer cette question au niveau des villages respectifs (cotisation), d'inclure sur la fiche d'opération du Budget 2022 et enfin imprégnée la diaspora de la situation.
 7. Cas de la proposition des sacs de 40 mesures et le choix d'une mesure uniforme, renvoie la question à la commission finance pour négociation avec les commerçants et consommateurs.
 8. Du cas des taxis-motos (Kabu-kabu) le conseil municipal suggère que chaque moto roulant dans la Commune paye 1.000 F de patente, celles des taxis-motos en payent autre la patente 1.000 F pour l'acquisition des numéros pour plaques et 100 F à chaque entrée d'une moto en provenance du Nigéria.
 9. Du projet de construction des hangars, le conseil recommande que cette question reste en instance sur l'élaboration du Budget 2022.
 10. Du projet d'identification et d'enregistrement des hangars de marchés, cette question a vu un début mais suspendue faute d'une

délibération d'un conseil communal. Le conseil municipal estime cela comme une bonne réflexion et propose les tarifications suivantes :

500 F pour l'attestation provisoire et 1.000 F pour la détention coutumière.

11. De la situation sécuritaire, là un bref aperçu sur la situation sécuritaire au Niger a été présenté par le Préfet du Département de Tibiri. Le kidnappage est en voie d'être minimisé. Le conseil ordonne aux villages respectifs l'installation des yan-bangas, leurs rémunérations restent à la charge des villages. Les yan-bangas fixent alors des heures de circulation. Notons que les yan-bangas ne sont pas faits pour les éleveurs mais pour les voleurs. A cette question, l'honorable député informe la plénière que le voleur et l'acheteur subissent le même procès, la même peine de prison.
12. De la perception des taxes de marchés (Landara, Lokoko, Bawada, Tombon Dogo et Kanda), le conseil municipal a à l'unanimité adopté cette initiative ne serait-ce que durant la période de récolte.

♣ **Communications et divers**

En communication, le Président du conseil municipal

- ∂ A tout d'abord évoqué la question de l'intercommunalité. Plus, on est scindé, plus on donne un investissement plus élevé. Le conseil a opté pour l'adhésion.
- ∂ Le Président du conseil municipal informe la plénière de l'installation très prochaine du projet PACT II.
- ∂ De l'hygiène et salubrité de nos villages, le conseil recommande un plaidoyer pour avoir un agent d'assainissement, sensibiliser les comités des jeunes pour la salubrité de nos villages et prendre des mesures de sanction pour cas de non respect des principes d'hygiène.
- ∂ La question du goudron Bolbol-Guéchéme-Douméga-Tibiri et Koré Maïroua a été évoquée. L'on estime débiter les travaux dès le 1^{er} Octobre 2021.
- ∂ La distribution gratuite des vivres a été faite au niveau des quatre (4) secteurs que compose la Commune. Elle va droit aux personnes nécessiteuses.
- ∂ Du litige entre Agriculteurs et éleveurs : le débat sur cette question a suscité beaucoup de réactions des participants. Le règlement doit être sincère à l'amiable et traité en fonction du rendement de champ ravagé. Les mesures de réconciliation doivent être primées et le conseil suggère que dorénavant, un comité de 4 personnes (2 agriculteurs et 2 éleveurs) sera composé pour aller faire les constats des ravages.

∂ Du cas de l'ambulance de Guéchémé, le Président porte à la connaissance de la plénière que les frais pouvant avoir un autre moteur sont presque à jour. Reste alors les frais de réparation.

♠ Délibérations

Ainsi, le conseil municipal de Guéchémé réuni en session ordinaire les 23, 24, 25 et 26 Septembre 2021 décide des délibérations suivantes :

- ⇒ Délibération n°017/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant approbation du projet de l'ordre du jour de la session ordinaire du conseil municipal des 23, 24, 25 et 26 Septembre 2021 en sa forme, son fond et dans l'ordre chronologique de préséance ;
- ⇒ Délibération n°018/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant amendement et validation du procès-verbal de la première session ordinaire du conseil municipal des Jeudi 24, Vendredi 25, Samedi 26, Dimanche 27 Juin 2021;
- ⇒ Délibération n°019/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant sur le rappel des rôles des élus locaux ;
- ⇒ Délibération n°020/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant examen et approbation de la situation de l'exécution du Budget au 31 Août 2021 ;
- ⇒ Délibération n°021/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant examen et adoption de nouvelles méthodes de recouvrements d'impôts ;
- ⇒ Délibération n°022/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant examen et adoption de la situation du cas des relais communautaires du CSI ;
- ⇒ Délibération n°023/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant examen et adoption de la proposition des sacs de 40 mesures et le choix d'une mesure uniforme dans la Commune ;

- ⇒ Délibération n°024/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant examen de la situation des taxis-motos ;
- ⇒ Délibération n°025/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant sur le projet de construction des hangars dans les marchés de Lido, Fadama, Guéchémé;
- ⇒ Délibération n°026/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant sur le projet d'identification et d'enregistrement des hangars au niveau des marchés de la Commune (Fadama, Lido, Guéchémé, Boyé Boyé) ;
- ⇒ Délibération n°027/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant examen et adoption de la situation sécuritaire dans la Commune : cas des yan-bangas ;
- ⇒ Délibération n°028/CRG/2021 du 26 Septembre 2021 portant sur le projet de perception des taxes de marché (Landara, Lokoko, Bawada, Tombon-Dogo et Kanda)

Clôture

La clôture de la session est sanctionnée par une fatiha dite par un des participants et l'allocution du Président du conseil municipal où il a remercié les participants pour leur pleine implication et a manifesté toute sa satisfaction pour la qualité et le succès des travaux. Il a enfin souhaité à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer respectif

Fait à Guéchémé, le 26 Septembre 2021.

Le Rapporteur

Le Président du conseil municipal

Saïdou Maïkassoua

Karimoune Ango

